

Pose du NRO concessif de Grandvèlle-et-le-Perrenot

Jeudi 16 septembre 2021 - Grandvèlle

Discours du Président KRATTINGER

Monsieur le sous-préfet,

Monsieur le Président de la Communauté de communes,

Mesdames et Messieurs les maires,

Mesdames et Messieurs les représentant Haute-Saône Fibre,

Mesdames, Messieurs,

C'est un plaisir pour moi de venir aujourd'hui pour accompagner le prolongement du processus de déploiement de la fibre optique sur tout le Département de la Haute-Saône.

C'est dans cet objectif de desservir tout le territoire en fibre optique et en très haut débit qu'en 2013, le Département et les Communautés de communes ont créé le Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique, qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2014.

Le Département ayant réalisé et financé la construction de l'arc optique, le Syndicat mixte a ensuite déployé 232 montées en débit (PRM) desservant 40 000 locaux. Un réseau de collecte de plus de 1400 Km a ensuite été réalisé, 14 Zones d'Activité ont été équipées de fibre optique, et plus de 210 entreprises ou sites prioritaires ont été connectées à la fibre. La première phase du réseau FttH a consisté au déploiement de plus de 50 000 prises sur 15 plaques travaux.

Ainsi, entre 2013 et aujourd'hui, c'est près de 100 M€ qui ont été investis par les collectivités pour apporter le Très Haut Débit aux Haut-Saônois : environ 30 M€

cofinancés par l'Etat, 20 M€ par la Région Bourgogne-Franche-Comté et le reste par le Département et les Communautés de communes).

Aujourd'hui, nous sommes dans le cadre d'une toute nouvelle phase de ce grand projet.

A la différence d'autres étapes, le Syndicat mixte HSN n'est plus maître d'ouvrage direct ; il devient délégant et supervise l'ensemble du projet.

En effet, en 2020, j'ai négocié et signé une Convention de Délégation de Service Public (DSP affermo-concession) avec Orange afin de confier à cet opérateur l'exploitation de tous les réseaux numériques que nous avons construits ainsi que le financement, le déploiement et l'exploitation de 75 000 prises FttH supplémentaires afin d'atteindre l'objectif d'une

desserte FttH de 100% du territoire haut-saônois à fin 2023.

Ainsi, et plus particulièrement, nous sommes réunis ici pour la pose du NRO de Grandvelle-et-le-Perrenot.

Ce NRO est posé par la société délégataire Haute-Saône Fibre, filiale de Orange, dans le cadre de la concession.

Il desservira communes de :

Grandvelle-et-le-Perrenot, Bourguignon-les-la-Charité, Lieffrans, Mailley-et-Chazelot, Maizières, Fondremand, Trésilley, Villers-Bouton, Recologne-lès-Rioz, Fretigney-et-Velloreille.

Cela représente 1 355 prises FttH.

C'est le premier pas de ce déploiement du réseau FttH pour ces communes, qui seront toutes desservies par

Haute-Saône Fibre dans le courant de l'année prochaine et dont les habitants pourront alors souscrire à des offres très haut-débit sur fibre optique auprès du fournisseur d'accès à Internet de leur choix.

Enfin, je ne saurais terminer ce bref discours sans insister à nouveau sur le rôle important des Maires. Vous avez un rôle central dans ce processus, et il est nécessaire que vous restiez en lien avec nos services et ceux de Haute-Saône Fibre afin de permettre le déploiement dans les délais.

Vous êtes des contacts importants pour les habitants, pour qui la fibre a un intérêt majeur, et vous connaissez le terrain mieux que personne.

Je sais que je peux compter sur vous.

Merci à toutes et tous !